

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 14 mars 2025 à 20h30

Présents : Mmes COINEAU Françoise, BOYER Martine, BROCHON Sylviane, RANOUILLE Nadine
Mrs FRANCOIS Philippe, KINTING Fabrice, GAYOUT Rémi, PIGEASSOU Philippe, LAVILLONNIERE
Alain

Absent : Mr JIMENEZ Alexandre

Excusé : Mr LEFEBVRE Jean-claude

Pouvoirs : Mr LEFEBVRE Jean-claude a donné pouvoir à Mme RANOUILLE Nadine

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2024 :

Après lecture, du compte rendu de la séance du 16 décembre 2024, Mr PIGEASSOU Philippe demande à rajouter les précisions suivantes au point 9 :

-Lors des discussions et échanges, Mme BOYER Martine, BROCHON Sylviane et Mr PIGEASSOU Philippe ont exprimés le fait que deux candidats Mr ROUSSARIE Pierre et LAFITTE Thierry ont dans leurs courriers présentés dans le détail leurs exploitations et leurs projets. Ce sont des agriculteurs qui travaillent en circuit court et en vente directe, et précise que Mr LAFITTE est installé sur la commune.

Toujours au point 9, Mrs GAYOUT Rémi et FRANCOIS Philippe, souhaitent apporter certaines précisions sur le choix du candidat :

-Ils expliquent, que conformément aux orientations et objectifs de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), la priorité est donnée aux jeunes Agriculteurs, avec le statut « JA », Mr NANOT Pierre Louis répondant à ce critère et exploitant déjà des parcelles jouxtant les terrains communaux, cette proposition semble la plus cohérente.

2. Délibération portant sur la cession de parcelles d'un chemin rural :

Vu la délibération en date du 19 février 2015, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L161-10 du code rural.

Vu l'arrêté municipal en date du 21 avril 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mai au 1^{er} juin 2015.

Vu la délibération en date du 18 septembre 2015, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural et qu'aucune observation contraire n'a été formulé lors de l'enquête.

Il est précisé que :

- Mr BOYER Jacques cède à la commune de FIRBEIX, les parcelles A1129 et A1131 d'une surface de 2a94ca
- La commune de FIRBEIX cède à Mr BOYER Jacques, les parcelles A1132 d'une surface de 1a99ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le prix de vente forfaitaire des parcelles à 50 euros et autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège de LA COQUILLE :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier provenant de Mr MOURABY Rémi, secrétaire de l'association sportive du collège de LA COQUILLE, sollicitant notre municipalité pour une subvention afin d'assurer le développement des activités sportives au sein de l'établissement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de **200 euros** à l'association sportive du collège de LA COQUILLE. (UNSS).

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Subvention pour un voyage scolaire :

Mr le maire a reçu un courrier de l'école primaire de MIALLET en date du 4 février 2025, concernant une demande d'aide financière pour un voyage scolaire à l'île d'Oléron, du 19 au 22 mai 2025.

Pour financer ce projet, l'école primaire de MIALLET demande une subvention communale pour réaliser ce projet.

Après discussion, le conseil municipal décide, d'octroyer une subvention de 100 euros.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Solidarité avec la population de MAYOTTE - subvention exceptionnelle :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de MAYOTTE en décembre dernier, l'AM (association des maires de France), en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL (Association nationale des élus littoraux) et l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de MAYOTTE.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de FIRBEIX tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de MAYOTTE.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de FIRBEIX contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à MAYOTTE dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **500 euros** à la Croix Rouge Française à Paris

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce soutien à la population de MAYOTTE, d'habiliter Mr le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6. Compétences de la Communauté de communes Périgord-Limousin - modification

Pour rappel, la Communauté de communes Périgord-Limousin a dans ses compétences, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les Compétences facultatives sont les suivantes :

7.3 – Compétences facultatives

7.3.1 – Aménagement numérique - Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium sur l'une des ZAE communautaires.

7.3.3 – Environnement

Assainissement :

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – Prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

7.3.6 – Aménagement, entretien, gestion et exploitation des sites touristiques suivants :

- Site de St Jean de Côte : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs,
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras,
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or,

7.3.7 – Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie.

Après avoir engagé des discussions à la Préfecture avec les services de l'Etat, il est proposé de rajouter une compétence comme suit : "Aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

Après discussions avec les élus, la compétence facultative « Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie. » pourrait être supprimée (la réalisation de l'étude ayant déjà été réalisée)

La Commune a été consultée pour délibérer et donner un avis sur cette modification de compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ajouter, dans les compétences facultatives, la compétence suivante :

"aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

- ACCEPTE de supprimer, dans les compétences facultatives, la compétence suivante :

« Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider la Commune de Jumilhac le Grand à la mise en place d'une nouvelle concession concernant le village de gîtes de La Perdicie. »

- ACCEPTE de valider les compétences de la Communauté de communes Périgord-Limousin comme suit :

7.3 – Compétences facultatives

7.3.1 – Aménagement numérique

- Mise en œuvre de la compétence relative aux réseaux locaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales

7.3.2 – Création et gestion d'un crématorium sur l'une des ZAE communautaires.

7.3.3 – Environnement

Assainissement :

- Contrôle, conseil, diagnostic et entretien en matière d'assainissement non collectif

7.3.4 – Programmation et animation des PDIPR

7.3.5 – Prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la Loi NOTRe ainsi que le contrôle des points d'eau et incendie.

7.3.6 – Aménagement, entretien, gestion et exploitation des sites touristiques suivants :

- Site de St Jean de Côte : Bureau d'information touristique et bureaux administratifs,
- Site de Thiviers : Bureau d'information touristique et Maison du Foie Gras,
- Site de Jumilhac : Bureau d'information touristique et Galerie de l'or,

7.3.7 - "aménagement d'un bâtiment à vocation logistique destiné à l'accueil et à la formation des professionnels au centre de secours de Thiviers".

Pour : 5

Contre : 2 (BROCHON Sylviane, PIGEASSOU Philippe)

Abstention : 3 (BOYER Martine, KINTING Fabrice, LAVILLONNIERE Alain)

7. Cession d'une parcelle communale :

La commune est propriétaire d'une parcelle boisée cadastrée B 278 d'une superficie de 2307 m², située à Puiffe.

Ce terrain ne représentant pas pour la commune un intérêt public, il a été décidé de la proposer à la vente.

Elle a été proposée à Mr LEVEQUE Jean Luc, propriétaire jouxtant cette parcelle, pour un montant de 1500 euros. Mr LEVEQUE Jean Luc a émis un avis favorable à cette proposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre à Mr LEVEQUE Jean Luc la parcelle B 278, pour un montant de 1500 euros ainsi que les frais s'y afférents.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8. Coupe de bois :

Mr GAYOUT Rémi adjoint au maire, explique aux membres du conseil municipal la nécessité de valoriser certaines parcelles de bois communale, et par conséquent propose la coupe de ces parcelles boisées vieillissantes principalement constituées de châtaignier. Elles sont cadastrées A 466 dans sa totalité et une partie de la A1157, afin de conserver une forêt rajeunie et de préserver la biodiversité.

Par conséquent, Mr le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la proposition faite par l'exploitation forestière Ets ROUSSEAU de DUSSAC. Les chênes, hêtres et autres arbres d'avenirs y compris des résineux sont exclus de la coupe. Ce bois serait coupé durant l'hiver 2025/2026.

Le prix du bois est calculé sur le volume sorti bord de route sur la base de proposition unitaire suivante :

- Bois de papeterie 3€ par stère
- Piquets de châtaigniers 13€ par stère
- Poteaux de châtaigniers 15€ par stère
- Billons à palettes en 2m40 13€ par stère
- Billons canter en 2m40 8€ par stère
- Bois de chauffage chêne en 2m00 10€ par stère
- Charbonnettes en 2m50 2€ par stère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

9. Point sur la Boulangerie :

Mr GAYOUT informe les membres du conseil municipal, qu'un minotier a acheté à la succession de Mr MERCIER le matériel de la boulangerie, et propose à la commune de racheter le matériel contenu dans le magasin (une vitrine sèche, une vitrine réfrigérée, un présentoir à pain, et un comptoir de vente) pour un montant de 500 euros, et insiste car il prétend que ce matériel sorti du contexte a peu de valeur.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le rachat de ce matériel pour 500 euros.

Mr GAYOUT dit qu'il a rencontré trois personnes potentiellement intéressées par la reprise de la boulangerie, la commune attend pour l'instant d'avoir la disponibilité de la boulangerie au 1^{er} mai et reverras les éventuels porteurs de projet s'ils confirment leur intérêt.

Le bail commercial de la boulangerie finissant le 30 avril 2025, Mr le Maire évoque au conseil municipal de l'éventualité de visiter le local après cette date.

10. Point sur l'animation proposée par l'association « Viure dins la nautadrona » :

Mme BROCHON et Mme BOYER ayant assisté à une réunion de préparation, présentent le projet portant sur le thème « **le 80ème anniversaire de la signature de l'armistice mettant fin à la guerre 39-45** », prévu **du jeudi 8 mai 2025 dimanche 10 mai 2025**, qui se déroulera à la salle des fêtes de Firbeix.

Mme BOYER dit que Mme PERGLER, présidente de l'association sollicite la gratuité de la salle des fêtes pendant cette période, Mr le maire précise que les tarifs sont spécifiques pour les associations, il rappelle aussi que la commune versera une subvention pour le projet.

Il est également demandé si la commune offre l'apéritif pour le 8 mai, Mr le maire précise qu'un vin d'honneur sera offert par la municipalité pour cet événement sous la grande halle.

Questions diverses :

- Mr KINTING informe le conseil municipal que le tracteur (Massey Ferguson) de la commune nécessite des grosses réparations. A court terme il faudra sans doute envisager de le remplacer compte tenu de son nombre d'heure et du risque de voir maintenant de probables grosses réparations et de le prévoir au budget 2025.
- Mr le maire informe le conseil municipal que l'agent technique Mr Julien BORNLY travaille en ce moment, et pour quelques semaines sur la commune de CHALAIS, pour remplacer leur agent en arrêt maladie. Cette participation est contractualisée par une convention bipartite qui prévoit de comptabiliser les heures pour pouvoir les rendre ou les échanger par du prêt de matériel si besoin.
- Mme BROCHON souhaiterait que l'espace vert autour de la salle des fêtes soit tondu pour l'animation prévue au mois de mai, Mr le maire s'entretiendra avec les agents communaux pour optimiser l'entretien tout en respectant le projet de biodiversité.
- Mr PIGEASSOU fait le point sur la journée du « Marché printanier de producteurs et artisans » qui doit avoir lieu le dimanche 13 avril à la salle des fêtes et sous les halles, organisé par Mme BOOM Sophie en partenariat avec l'amicale laïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance : COINEAU Françoise